Envoyé en préfecture le 28/04/2026
Reçu en préfecture le 28/04/2026
Publié le
ID : 022-212201016-20260424-DEL_2026_46-DE

DEPARTEMENT
DES COTES D'ARMOR

ARRONDISSEMENT
DE LANNION

Nombre de membres
en exercice : 15

Date de la convocation :
16 avril 2026

Date d'affichage :
16 avril 2026

REPUBLIQUE FRANCAISE
Liberté-Egalité-Fraternité

COMMUNE DE LANGOAT

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance ordinaire du 24 avril 2026

L'an deux mil vingt-six, le vingt-quatre avril à dix-sept heures
Le Conseil Municipal de la Commune de LANGOAT, régulièrement convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur DELISLE Hervé, Maire.

Présents : M. DELISLE Hervé, Mme SIMON Sophie, M. BOULANGER Jean François, Mme MONTREER Murielle, M. DEVRIESE Raphaël, Mme GLORION Maryvonne, M. BONNIEC Lucas, Mme LE ROUX Soizic, M. GUINIO Kevin, Mme L'ANTHOEN Virginie, M. LE GOFF Didier, Mme MORVAN Prescilia, M. BOIREAU Thomas
Absents : M. CORLOUER Loïc, Mme BELLEC Carine.

Mme MORVAN Prescilia est nommé Secrétaire de Séance.

DELIBERATION PORTANT APPROBATION DU COMPTE FINANCIER UNIQUE 2025

La commune de Langoat,

Vu le code général des collectivités territoriales (CGCT) ;
Vu l'avis de la commission des Finances ;
Vu le rapport de présentation du Compte Financier Unique pour l'année 2025 du lotissement Le Verger ;
Vu le Compte Financier Unique 2025 du lotissement Le Verger ;

Considérant que le CFU met en évidence des informations clés sur la situation financière de la collectivité, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et le compte de résultat synthétiques et des taux des contributions et produits afférents ;

Considérant que le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable, ce qui simplifie leurs travaux en amont de la production du CFU ;

Considérant les éléments susvisés ;

Envoyé en préfecture le 28/04/2026
Reçu en préfecture le 28/04/2026
Publié le
ID : 022-212201016-20260424-DEL_2026_46-DE

Détermination du résultat cumulé à la fin de l'exercice N

		Investissement	Fonctionnement	Total cumulé
Recettes	Prévision budgétaire totale	0.02	35 785.39	35 785.41
	Recettes réalisées	0.00	35 785.39	35 785.39
	Restes à réaliser	0.00	0.00	0.00
Dépenses	Autorisation budgétaire totale	21 932.28	1 050.20	22 982.48
	Dépenses réalisées	21 932.26	862.11	22 794.37
	Restes à réaliser	0.00	0.00	0.00
Différences entre les titres et les mandats	Solde de réalisations de l'exercice	-21 932.26	34 923.28	12 991.02
Résultats antérieurs reportés	Résultats antérieurs reportés	21 932.26	-34 923.28	-12 991.02
Solde (investissement) ou résultat de clôture (fonctionnement)	Excédent / Déficit	0.00	0.00	0.00
Différence entre les restes à réaliser	Restes à réaliser	0.00	0.00	0.00
Résultats cumulés	Excédent / Déficit	0.00	0.00	0.00

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal,
A la majorité des suffrages exprimés, s'étant manifestées, Monsieur le Maire n'ayant pas pris part au vote,

- ✓ **APPROUVE** le Compte Financier Unique 2025 du lotissement Le Verger.
- ✓ **DONNE** pouvoir à M. le Maire pour prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an ci-dessus et ont signé au registre des membres présents.

FAIT ET DÉLIBÉRÉ LES JOUR, MOIS ET AN SUSDITS

Pour extrait conforme,

Le Maire
H. DELISLE

La secrétaire de séance
P. MORVAN

MAIRIE DE LANGOAT 22450 (Côtes d'Armor)